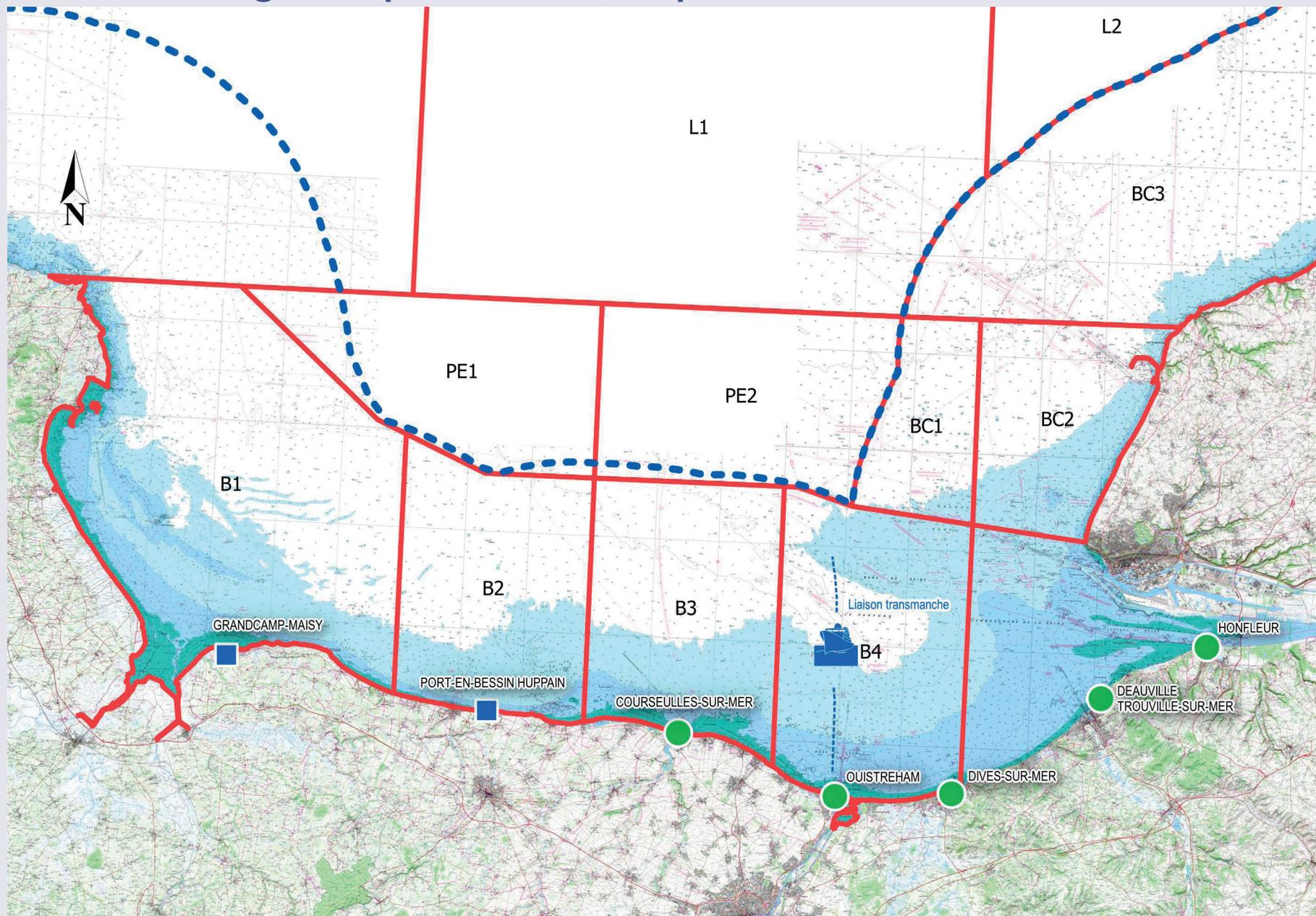


Les ports de pêche, de commerce et les transports maritimes

Ports et zonages coquilles Saint-Jacques

Cette carte délimite les zones de suivi de la coquille Saint-Jacques en termes de ressource et de suivi sanitaire.



Sources : ©IGN-SCAN Littoral®
DDTM 14

Activité de pêche

	Chiffres 2020	Chiffres 2021	Chiffres 2022
Criées (Port-en-Bessin et Grandcamp-Maisy)	2	2	2
Points de débarque	8	8	8
Marins pêche et conchyliculture	656	654	653
Marins au commerce (données base affaires maritimes ASTERIE)	264	258	253
Navires de pêche	231	234	210
dont cultures marines	32	32	29
Navires de commerce	25	12	15
dont plaisance professionnelle			3
(données base affaires maritimes ASTERIE) Total :	256	246	225
Permis de pêche à pied (13 zones de production)	47 (- 6 %)	49 (+ 4 %)	50 (+ 1 %)
Autorisations de pose de filets fixes (pêche de loisir sur l'estran)	83 (+ 8 %)	82 (- 1 %)	63 (- 23 %)
Cueillette des salicornes à titre professionnel			
■ Secteur de la Dives	360 kg	434 kg	1 394 kg
■ Secteur de l'Orne	1 657 kg	775 kg	3 461 kg
Récolte des vers de vase à titre professionnel	4 044 kg	1 150 kg	1 855 kg
Tonnage coquilles Saint-Jacques déclaré	9 232 T	9 212 T	10 364 T
dont tonnage coquilles Saint-Jacques enregistré par la criée (Port-en-Bessin et Grandcamp-Maisy) (données base criée du Calvados)	4 462 T	4 665 T	5 107 T
Tonnage poisson débarqué (données base criée du Calvados)	Port-en-Bessin et Grandcamp		
	5 996 T	5 012 T	5 862 T
	Balances hors CSJ :		
	1 544 T	1 394 T	

Source : Service Maritime et Littoral - DDTM et DIRM MEMN

Prix moyen de la coquille Saint-Jacques (données base criée du Calvados) : 3,09 €/kg en 2022 (2,82 €/kg en 2021).

En 2022, la biomasse de coquille Saint-Jacques réglementaire est de 85 000 T en baie de Seine et 20 000 T hors baie de Seine. L'arrivée d'une nouvelle génération de juvéniles est à nouveau très bonne. Et la présence d'un reliquat record de coquilles de 3 ans et plus, après une année complète d'exploitation, confirme la bonne santé de la population.

Situation particulière liée au Brexit

Le SIVEP est déporté dans la zone du Maresquier à Ouistreham (à 3 km du terminal ferry).

Pour la pêche, les certificats de capture à l'export sont centralisés à la DDTM 62.

Les certificats à l'import sont établis par le CNSP (centre national de surveillance des pêches).

Les ports de commerce et les transports maritimes

Source : PdN - CCI

	Caen - Ouistreham / PdN (Port de Normandie)		
	Chiffres 2020 (année COVID19)	Chiffres 2021	Chiffres 2022
	les pourcentages (entre parenthèses) sont exprimés par rapport à l'année		
	2019	2020	2021
Nombre de passagers (Transmanche + croisières)	298 805 (-66,94%)	256 523 (-14,15 %)	689 687 (+ 168,86 %)
Marchandises (Tonnes)	2 976 716 (-4,56%)	2 509 136 (-15,71 %)	2 740 044 (+9,20%)
Escales navires de commerce (Port aval + Port amont)	983 (-10,96%)	1 132 (+15,16 %)	1 120 (-1,06 %)
Camions Trans-manche	96 646 (-1,28%)	87 634 (- 9,32 %)	85 272 (- 2,69%)

Gestion administrative

	Chiffres 2020	Chiffres 2021	Chiffres 2022
Commissions nautiques	2 commissions nautiques locales 0 grande commission nautique	3 commissions nautiques locales 0 grande commission nautique	2 commissions nautiques locales 0 grande commission nautique
Licences de capitaine-pilote	3 renouvellements	9 renouvellements	2 renouvellements
Conciliations entre marins et armateurs	7 conciliations dont 4 ont abouti à un accord	7 conciliations dont 3 ont abouti à un accord	12 conciliations dont 7 défauts de conciliations, 3 non conciliations, 1 abouti et 1 dossier en cours.
Décoration de marins	8 dossiers de candidature pour le mérite maritime montés, instruits et envoyés à la DIRM.	11 dossiers de candidature pour la médaille d'honneur et 6 dossiers pour le mérite maritime, instruits et envoyés à la DIRM.	10 dossiers de candidature pour la médaille d'honneur : 4 reçus. 8 dossiers pour le mérite maritime : 6 reçus.
Dossier de retrait d'épaves	8 navires déchus et 1 en cours de déchéance.	8 navires déchus	8 navires déchus.
Ecales militaires	Préparation de 30 escales de bâtiments militaires (6 français, 24 étrangers), 28 annulées suite pandémie	7 escales militaires françaises et 1 escale affaires maritimes	néant

Localisation des deux secteurs d'élevage conchylicole

Baie des Veys : 463 concessions dont 2 parcs expérimentaux et 1 réserve d'eau piscicole - 186,5 ha (huîtres) + 1800 mètres linéaires (moules).

Meuvaines - Ver sur mer : 131 concessions dont 1 parc expérimental - 63,5 ha (huîtres).



 Zones conchylicoles
 Estran

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto®

	Chiffres 2020	Chiffres 2021	Chiffres 2022
Nombre d'entreprises de production ostréicole	72 (au 01/01/2020)	73 (au 01/01/2021)	72 (au 01/01/2022)
Nombre d'emplois directs (permanents et saisonniers)	494 (sur 2019-2020)	488 (sur 2020-2021)	507 (sur 2021-2022)
Production ostréicole	6 165 t (sur 2019-2020)	6 316 t (sur 2020-2021)	6 301 t (sur 2021-2022)
Chiffre d'affaires	22,4 M€ (sur 2019-2020)	22,9 M€ (sur 2020-2021)	22,6 M€ (sur 2021-2022)
Domaine public maritime pour les cultures marines			
surface concédée (y compris lotissement d'accueil)	255,3 ha	255,04 ha	253,97 ha
nombre de concessions	592	598	596
dont nombre de parcs ostréicoles dans le lotissement d'accueil	70	70	70
dont parcs expérimentaux (programmes de recherche)	7	7	5
dont réserve d'eau piscicole	1	1	1
nombre de déclarations de mortalités	18 fiches enregistrées (18 pour la Baie des Veys et 0 pour Meuvaines - Ver sur Mer)	20 fiches enregistrées (19 pour la Baie des Veys et 1 pour Meuvaines - Ver sur Mer)	1 fiche enregistrée (0 pour la baie des Veys et 1 pour Meuvaines - Ver-sur-mer)

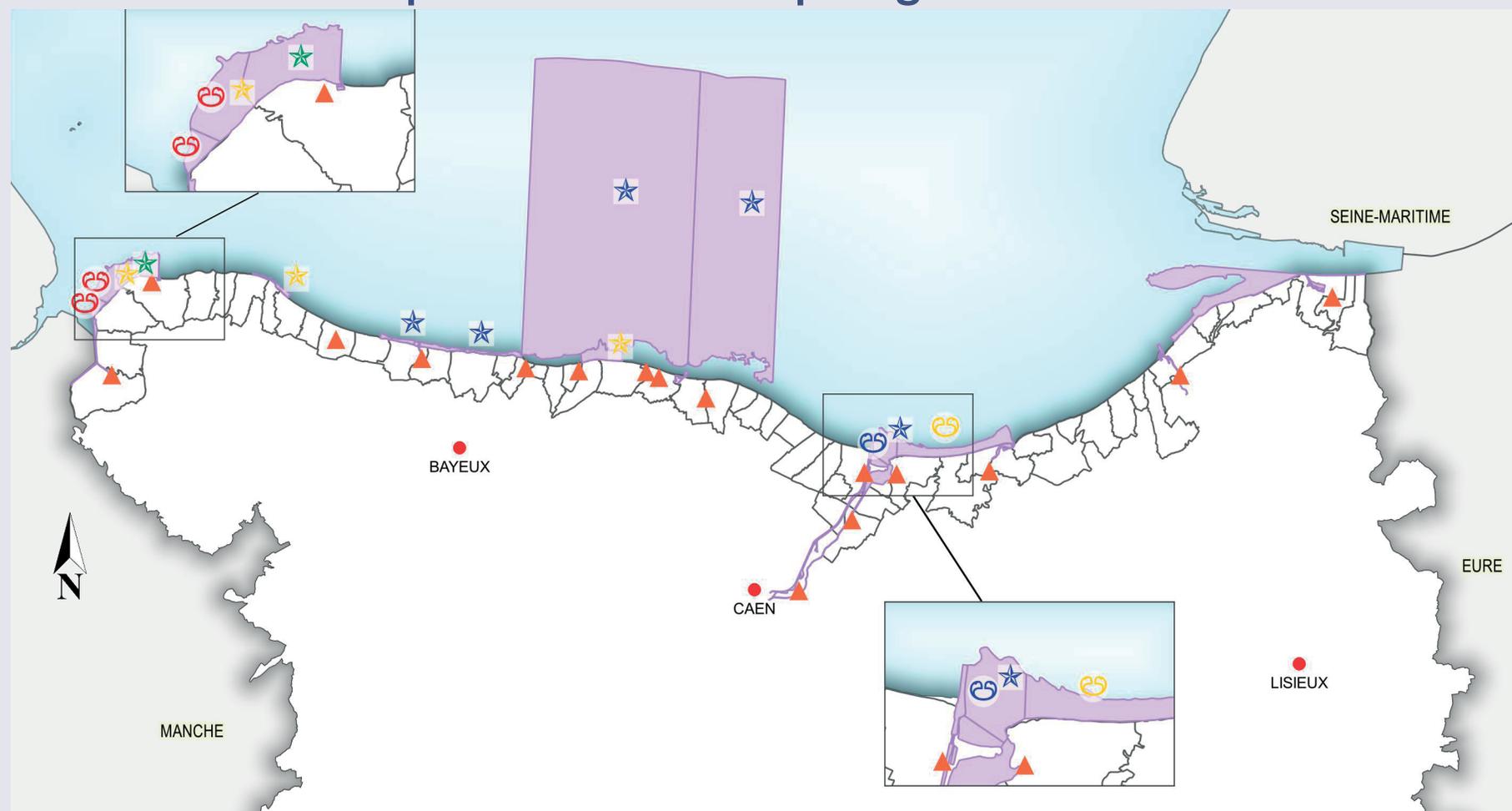
Des activités économiques dépendantes de la qualité de l'eau

Pêche à pied de coques en 2022 : 1275 kg (135 tonnes en 2021).

Nombre maximum de pêcheurs à pied professionnels présents dans le Calvados sur une journée en 2022 : 2 (51 en 2021).

Chiffre d'affaires 2022 (sur la base des déclarations de production des pêcheurs à pied) : 6 000 € (500 050 € en 2021).

Zones classées de production de coquillages



-  Zones professionnelles de production et de reparcage de coquillages vivants (zones d'élevage et de pêche professionnelle)
-  Communes "loi littoral"
-  STEU littorales

Groupes de coquillages

	Groupe 2 (*)	Groupe 3 (*)
Zone A (**)		
Zone B (**)		
Zone C (**)		
Eclipse (**)		

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto® - DDTM 14

Classement en vigueur : AP du 24 décembre 2019 modifié par AP du 28 décembre 2022.

(*)Classification groupes :

- Groupe 1 : gastéropodes (bulots, ...), échinodermes (oursins) et tuniciers (violets), etc... (le département du Calvados ne dispose pas de zone classée concernant le groupe 1).
- Groupe 2 : bivalves fouisseurs (mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est constitué par des sédiments: palourdes, coques, ...).
- Groupe 3 : bivalves non fouisseurs (mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est constitué hors des sédiments : huîtres, moules, ...).

(**)Classification sanitaire des zones :

- Zones A : zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés et mis directement sur le marché pour la consommation humaine directe.
- Zones B : zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir été traités dans un centre de purification ou après reparcage.
- Zones C : zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après un reparcage de longue durée ou après traitement thermique dans un établissement agréé.
- Eclipse : zones de gisements à éclipses (exploitation ponctuelle).

Le suivi sanitaire

Zones classées du département (AP de classement 17 /2019 modifié par l'AP n°7/2022 du 28/12/2022) : 22 zones identifiées dont deux situées au large et 10 interdites.

Nombre de prélèvements en 2022 : 146 dans le cadre du suivi REMI (réseau de surveillance microbiologique) et REPHY (réseau de surveillance des phycotoxines), représentant près de 110 analyses sur la bactériologie et sur la recherche de toxines amnésiantes (ASP), paralysantes (PSP) et lipophiles (DSP).

Nombre d'alertes sanitaires en 2022 : 42 ayant engendré 17 prélèvements dont 1 a nécessité un arrêté de fermeture de zone (pour contaminations microbiologiques).

Nombre de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) en 2022 ayant pour origine des coquillages élevés dans le Calvados : 0

La plaisance

	Chiffres 2020	Chiffres 2021	Chiffres 2022
Immatriculations, mutations de propriété, exportation de navires, radiation, duplicatas, changements de caractéristiques	2 411	2 887	1 762 (dont 70 duplicatas via le site et 39 demandes papiers)
Permis plaisance délivrés	1 285 permis délivrés lors des 163 sessions organisées	2082 permis délivrés par examens, 35 permis par équivalence, 224 sessions	70 duplicatas via le site et 39 demandes papiers 1 741 permis délivrés par examen dont 863 avant réforme et 878 après, 32 permis par équivalence, 95 sessions dont 15 sessions Extension Hauturière et 8 Option Eaux Intérieures
Manifestations nautiques	62 dont 25 annulées	91 dont 68 en saison estivale	118 dont 78 en saison estivale
Autorisation d'occupation du domaine public pour les manifestations nautiques	18	4	6
Autorisation d'occupation du domaine public en mer	22	10	4
Arrêtés réglementant la baignade et la navigation (bande des 300 m) – plans de balisage	5 modifications de plan de balisage sur les 29 plans existants	11 modifications de plan de balisage sur les 29 plans existants	7 modifications de plan de balisage sur les 29 plans existants
Agrément randonnées en véhicules nautiques à moteur	3 agréments	3 agréments	4 agréments
Agrément « Bateau école »	4 nouveaux + 1 renouvellement	2 renouvellements	3 renouvellements
Autorisations d'enseigner	3 nouveaux + 2 renouvellements	3 nouveaux + 4 renouvellements	4 nouveaux + 2 renouvellements

Depuis juin 2022, devant le nombre toujours plus important de candidats au permis plaisance, (plus de 97 000 permis par an), le ministère de la mer a confié l'organisation et la surveillance de l'examen théorique à des organismes privés, sous contrat avec l'État dans le cadre d'un marché public. Ces organismes sont indépendants des établissements de formation dits « bateaux école ».

En outre, depuis le 1er janvier 2022, les Douanes ont transféré les démarches de francisation et la gestion du DAFN au ministère de la Mer (SML au sein des directions départementales des territoires et de la mer DDTM/DML). Les procédures de francisation et d'immatriculation ont été fusionnées et remplacées par une procédure unique : la procédure d'enregistrement. Les DDTM sont désormais compétentes pour contrôler les conditions de nationalité et délivrent le certificat d'enregistrement.

Les ports de plaisance et les stations de tourisme



-  Mouillage
-  Port à flot
-  Station de tourisme



Sources : ©IGN-BD Carto®

Les contrôles effectués par la DDTM

En 2022		Contrôles	Procès-verbaux
Pêche	Pêche embarquée	216 navires contrôlés en mer et à la débarque (193 en 2021)	23 PV (16 en 2021)
	Filière avale	89 contrôles (52 en 2021)	6 PV (2 en 2021)
	Pêche à pied	335 personnes contrôlées (874 en 2021)	54 PV + 95 rappels à la réglementation (23 PV + 107 rappels à la réglementation en 2021)
	Contrôles croisés	144 contrôles croisés «pêche embarquée» réalisés (122 en 2021) 0 contrôles croisés «pêche à pied» réalisés (pas d'exploitation professionnelle)	74 PV pêche embarquée 0 PV pêche à pied (67 en 2021) 3 PV sécurité (1 en 2021)
	Autres	147 avaries VMS (système de surveillance des navires) traitées (211 en 2021) 8 dérogations à la pesée instruites / 7 délivrées	2 PV
Obligations déclaratives		9 046 obligations déclaratives reçues (6 220 en 2021) 509 obligations déclaratives corrigées à la demande de France Agrimer (114 en 2021). 307 courriers de rappel, avertissements ou mails à destination des pêcheurs (160 en 2021)	9 PV
Plaisance		26 contrôles en dehors des opérations sécurité – mer (35 en 2021). 2 opérations sécurité – mer ayant généré 33 navires contrôlés en mer et 124 personnes contrôlées sur l'estran (2 opérations en 2021 pour 55 navires contrôlés en mer et 27 personnes contrôlées sur l'estran)	2 PV (1 en 2021) 4 infractions relevées pendant les OSM (12 en 2021) dont 1 infraction pêche à pied lors de l'OSM d'août
Établissements de formation au permis plaisance		3 (10 en 2021)	0 fermeture définitive (0 en 2021) 1 fermeture temporaire de 2 semaines (0 en 2021)
Police du permis d'armement		Un plan de contrôle du permis d'armement a posteriori est déployé à partir de 2022	40 contrôles 0 mise en demeure 0 PV
Sécurité des navires / conditions de travail		194 contrôles (193 en 2021)	5 PV (5 en 2022)
Établissements de cultures marines	Nombre de missions	14 (17 en 2021)	0 PV (1 en 2021)
	Nombre de concessions	107 (175 en 2021)	14 mises en demeure (32 en 2021)
Qualité des eaux marines et IOTA (hors suivi STEU et Canal)		6 (3 en 2021)	5 conformes (2 en 2021)
Occupation du Domaine Public Maritime		34 (28 en 2021)	5 PV (5 en 2021)
Circulation sur DPM		13 (19 en 2021)	3 PV (constats 2022, clôtures 2023)

Les suites données aux contrôles

Nombre de PV reçus en 2022	Code concerné	Suites données
168 (131 en 2021)	CRPM : code rural et de la pêche maritime	<p><u>Suites pénales</u> :</p> <p>Avis au Parquet : 24 avec des propositions de suites pénales (31 en 2021)</p> <p><u>Suites administratives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 238 procédures de sanctions administratives entamées (180 en 2021) ■ 57 PV de saisie (41 en 2021) ■ 56 décisions d'amendes administratives (102 décisions en 2021) ■ 1 retrait temporaire de permis mer (2 en 2021)
22 (48 en 2021)	Code des transports	17 propositions de suites pénales au tribunal maritime (11 en 2021)
1 (0 en 2021)	CE : code de l'environnement	/
0 (0 en 2021)	CG3P : code général de la propriété des personnes publiques	/

La gestion domaniale et la préservation de l'environnement

	Chiffres 2020	Chiffres 2021	Chiffres 2022
Linéaire de digues contre les submersions marines recensé	78 km classés	76 km classés	76 km classés
Nombre d'ouvrages recensés	95 classés	95 classés	95 classés
Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) sur l'estran :	56 pérennes + 32 ponctuelles en 2020 dont 10 annulées	38 pérennes + 31 ponctuelles en 2021 dont 1 annulée	54 pérennes + 46 ponctuelles en 2022 dont 8 annulées ou reportées en 2023 + 15 conventions APIE
AOT en Mer :	22	10	4
Concession d'utilisation du domaine en dehors des ports (CUD) :	54	54	54
Superposition de gestion ou d'affectation :	6	6	6
Autorisations de circulation des engins motorisés :	6 pérennes + 13 ponctuelles en 2020	5 pérennes + 3 ponctuelles en 2021	5 pérennes + 12 ponctuelles en 2021
Nombre de concessions de plages y compris avenants :	14	14	14
Nombre de prélèvements effectués (sédiments, eau, coquillages) :	229	197	150